

La Présidente du Conseil départemental
de Lot-et-Garonne

Arrêté portant nomination des Correspondants départementaux du
Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R 147-21 ;

Vu la loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002 relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-781 du 3 mai 2002 relatif au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles et à l'accompagnement et l'information des femmes accouchant dans le secret pris pour l'application de la loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002 relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'Etat;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les personnes mentionnées ci-dessous sont désignées en tant que correspondants départementaux du Lot-et-Garonne auprès du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles et seront chargées des relations avec le Conseil national d'accès aux origines personnelles, de l'accompagnement et de l'information des femmes accouchant dans le secret :

- Madame Valérie MARET, psychologue du Pôle adoption – accueil familial de la Direction enfance-famille
- Madame Patricia TOTI, coordinatrice du Pôle adoption – accueil familial de la Direction enfance-famille
- Madame Elodie ROUSSEAU, assistante sociale du Pôle adoption – accueil familial de la Direction enfance-famille
- Madame Marielle BURBAUD, travailleuse sociale du Pôle adoption – accueil familial de la Direction enfance-famille
- Madame Clémence TALDU, référente administrative au Pôle adoption – accueil familial de la Direction enfance-famille

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 mars 2022.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux Intéressées et inséré dans le Recueil des actes administratifs du Département de Lot-et-Garonne.

Article 4 : Madame la Directrice générale adjointe du Développement social de Lot-et-Garonne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Agen le 23 janvier 2023
Pour la Présidente du Conseil départemental,
La Responsable du Pôle adoption - accueil familial


Karole VRECH

